



Cross du Pain

Dimanche 23 juin 2019

Programme et règlement

www.briesport.fr

Le programme

L'Association Brié Sport organise le dimanche 23 Juin 2019 au cœur des plus beaux paysages de la région grenobloise :

- des cross de 7, 10 et 15 km pour adultes et ados nés jusqu'en 2003 (jusqu'en 2001 pour le 15 Km).
- des courses découverte pour les enfants nés entre 2004 et 2015
- des marches à allure libre de 6, 9 et 14 km pour tous

Cross de 7, 10 et 15 km, marches de 6, 9 et 14 km

Lieu et horaires

Départ et arrivée à l'école du Barlatier, à Brié-et-Angonnes :

- 9H00 pour le cross de 15 km
- 9H20 pour le cross de 10 km
- 9H30 pour le cross de 7 km
- 9H35 pour les marches de 6, 9 et 14 Km

Parcours

Une boucle autour de Brié, essentiellement sur chemins, mais passant également par des sections de route ouvertes à la circulation. Le dénivelé positif est d'environ 520 m (15 Km), 240 m (10 km), 140 m (7 km), 130m (marche de 6 Km), 230m (marche de 9 Km) et 510m (marche de 14 Km). Le détail des parcours est disponible sur www.briesport.fr.

Participation

Les courses adultes sont ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s nés jusqu'en 2003 (jusqu'en 2001 pour le 15 Km). Les mineurs courent avec l'autorisation et sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Les licences suivantes sont acceptées :

- la licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Pour les non licenciés, un certificat médical datant de **moins d'un an** à la date de la course sera exigé. Ce certificat devra mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Aucun dossard de course ne pourra être délivré sans une licence ou un certificat valide.

Aucun certificat médical ou licence n'est requis pour les marches.

Les bâtons sont autorisés sur les marches, ainsi que sur le cross de 15 km (ils devront être pliés au départ).

Tarifs

Le prix de l'engagement individuel (inscription en ligne) est fixé à :

- 13 € pour le cross de 15 km
- 11 € pour le cross de 10 km
- 9 € pour le cross de 7 km
- 7 € pour les marches de 6, 9 et 14 Km (4 € pour les enfants de 12 ans et moins)

Une majoration de 2 € sera appliquée pour les courses Adultes (1 € pour les marches) si l'inscription a lieu le samedi 22 Juin, ainsi que sur les inscriptions par courrier.

Une majoration de 4€ pour les courses adultes et de 2 € pour les marches sera appliquée en cas d'inscription le jour de la course.

Ravitaillement

Des postes de ravitaillement seront placés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée (fermeture à 13H).

Lots et récompenses

Toutes les personnes inscrites se verront remettre un cadeau surprise à l'arrivée.

Chaque participant pourra participer à un tirage au sort après l'arrivée sur présentation de son dossard.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement scratch se verront remettre un cadeau surprise.

Les premiers de chaque catégorie récompensée recevront une médaille.

Voir le site web de l'événement pour le tableau détaillé des récompenses.

Seuls les concurrents présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses.

Courses enfants

Lieu

Départ et arrivée à l'école du Barlatier, à Brié-et-Angonnes :

Parcours et horaires

Les parcours sont définis en fonction de l'âge des enfants :

- 2004-2007 : Distance : 2.5 Km ; Départ 11H
- 2008-2009 : Distance : 1.4 Km ; Départ 11H20
- 2010-2011 : Distance : 900 m ; Départ 11H30
- 2012-2013 : Distance : 450 m ; Départ 11H40
- 2014-2015 : Distance : 100 m ; Départ 11H50

Ces parcours d'initiation à la course à pied sont de type randonnée populaire, sans chronométrage ni classement officiel.

Tous les parcours enfants sont plats et ont lieu sur route fermée et sentier, à l'exception du parcours de 2.5 Km qui a lieu sur sentier et petite route (sécurisée par des signaleurs).

Participation

Les parcours « Découverte » sont ouverts aux enfants nés entre 2004 et 2015.

Les enfants courent avec l'autorisation et sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuelles chutes survenant pendant la course ou d'éventuels problèmes de santé résultant de la participation.

Aucun certificat médical ou licence n'est requis pour les courses enfants.

Lots et récompenses

Tous les participants recevront une médaille.

Tarifs

L'inscription aux courses enfants est de 3 € par enfant, sans majoration sur place.

Inscriptions

Les inscriptions seront prises :

- Sur le site www.onsinscrit.com, accessible depuis le site www.briesport.fr jusqu'au Vendredi 21 juin 2019 à 21H;
- par courrier (date limite de réception le 20 Juin 2019)

- sur place, le samedi 22 Juin 2019 de 14h à 18h (école du Barlatier à Brié et Angonnes) ;
- sur place, le jour de la course, au plus tard 30 minutes avant chaque départ.

Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Dossards

Les dossards seront remis à l'école du Barlatier à Brié et Angonnes, lors des inscriptions la veille de 14H à 18H et le jour même au plus tard 30 min avant le départ de la course.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le dossard devra être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles (non fournies par l'organisation).

Prestations

Parking

Des parkings seront aménagés à proximité de l'école et des bénévoles vous guideront à votre arrivée.

Consigne

Un service de consigne sera mis à disposition pour les participants souhaitant déposer des affaires personnelles pendant la course. Le dossard sera requis pour déposer et reprendre les affaires.

La consigne sera assurée à partir de 8H et fermera à 12H. Les participants sont invités à reprendre leurs affaires avant la fermeture de la consigne.

Ravitaillement et Restauration

Des postes de ravitaillement seront organisés sur chaque parcours (1 sur le 7 Km, 2 sur le 10 Km et 3 sur le 15 Km). Un buffet campagnard sera offert aux participants à l'arrivée.

Par ailleurs, un service de restauration payant et une buvette seront proposés. Une aire de repas sera prévue sur place à cet effet.

La commande et le règlement des repas s'effectuent par courrier ou sur le site d'inscription en ligne onsinscrit.com, accessible à partir du site du Cross du Pain. La commande d'un repas est ferme et non remboursable.

Cadeau coureurs et marcheurs

Chaque coureur et marcheur adulte se verra remettre un lot surprise.

Chaque enfant participant aux courses recevra une médaille.

Chronométrage Courses Adultes

Le chronométrage sera effectué par un système de puce attachée à la chaussure et réalisé par la société PerfEvent. Les résultats temporaires seront publiés sur place après l'arrivée de chaque course. Les résultats définitifs seront mis en ligne sur le site du Cross. Attention, en cas de perte de la puce, une participation de 10 € sera demandée.

Vestiaires-Douches

Des vestiaires et douches seront disponibles sur place en accès libre pour les participants.

Massages - Soins

Une équipe de kinés - étiopathes vous accueillera gratuitement après le ravitaillement et vous prodiguera des massages régénérateurs.

Tirage au sort

Chaque coureur et marcheur adulte inscrit avant le 10 Juin 2019 participera à un tirage au sort avec de nombreux lots mis en jeu. Les lots gagnés pourront être retirés après l'arrivée sur présentation du dossard.

Photographies

Les photographies prises lors de l'événement seront proposées en téléchargement libre sur le site du Cross.

Animation Enfants

Des animations seront proposées gratuitement aux enfants de 10H à 13H.

Divers

Assurance organisation

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stades.

Assurance Individuelle

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive, ainsi que toute responsabilité envers les participants, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée, ou à signaler son abandon. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du participant

Règlementation

Le Cross du Pain est une épreuve organisée en conformité avec la réglementation des courses et des manifestations hors stade.

Equipement obligatoire

Aucun équipement obligatoire n'est requis. Les bâtons sont autorisés sur les marches et sur les courses, mais devront pour ces dernières être pliés au départ.

Droits d'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée pour l'utilisation de son image si elle est diffusée par la suite sur tous les supports de communication (site internet, journal, ...).

Sécurité

Deux équipes de la Fédération Française de Secourisme sera présente durant l'événement, en complément des signaleurs répartis sur le parcours. Un médecin urgentiste sera également mandaté pour l'occasion.

Les intersections avec une voie routière seront sécurisées par un signaleur.

Les coureurs sans dossard – piétons, accompagnateurs, cyclistes, rollers – sont interdits sur le parcours.

Nous regrettons de ne pas pouvoir accepter nos amis les chiens sur les courses et les marches (même en laisse) pour des raisons de sécurité.

Environnement

Les organisateurs s'emploient depuis plusieurs années à réduire l'impact environnemental (utilisation de peinture neutre et temporaire pour le balisage, jerrycans réutilisables pour la distribution d'eau, tri sélectif des déchets...).

Les coureurs sont invités à laisser le parcours propre en conservant leurs déchets, et à covoiturer pour se rendre à Brié et Angonnes.

Informatique et liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des messages d'information par e-mail. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous le signaler par e-mail.

Les participants acceptent que leur résultat à la course soit publié sur le site internet de l'épreuve, ainsi que sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement. Un participant ne pouvant être présent au départ ou souhaitant annuler son inscription ne pourra demander à être remboursé.

Acceptation du Règlement

Les concurrents, de par leur inscription, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.

L'organisation se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement ci-dessus.

Contacts et renseignements

web : www.briesport.fr

courriel : crossdupain@gmail.com